

**Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le quatorze décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de VERDUN s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Maire,

**Déconstruction,  
dépollution et fouilles  
archéologiques du  
quartier Miribel à  
Verdun - Adoption du  
Plan de Financement**

**DVV2020\_0109**

Présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Bernard GOEURLOT, Madame Angelina DE PALMA-ANCEL, Monsieur Gérard STCHERBININE, Madame Christine PROT, Monsieur Pierre JACQUINOT, Madame Sylvie BOURDIN WATRIN, Monsieur Fabrice WEISSE, Madame Diana MOUNZER, Monsieur Bruno LAVINA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Eric BAL, Madame Jacqueline BRABANT, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Pascale BATTOU, Monsieur Philippe COLAUTTI, Monsieur Guillaume ROUARD, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE, Madame Julia RICHARD, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Robert WEITEN, Madame Christel RENAUD

Absents-excusés :

Madame Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL, Madame Dominique GRETZ, Madame Cécile HAROS, Madame Jennifer GHEWY, Madame Nasra ANRIFIDINE

A délégué son droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Mathieu HOUSSON à Monsieur Bruno LAVINA

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick CORTIAL, Conseiller Municipal,

Considérant que par courrier en date du 8 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun abandonne le projet Miribel,

Considérant que par courrier en date du 8 juillet 2020, la Ville de Verdun confirme que ce projet Miribel et les demandes de subvention seront portés par la Ville de Verdun,

Considérant qu'après une analyse approfondie de ce dossier le coût total de l'opération a été porté à la hausse suite à une actualisation des estimations,

Considérant que le Conseil Municipal en date du 23 septembre 2020 a validé l'avant-projet définitif du projet de déconstruction et de dépollution du terrain de Miribel en autorisant de lancer les travaux dans le cadre d'un appel d'offres,

Considérant que ce dossier peut bénéficier de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (exercice 2020) et de différents financements extérieurs,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité, avec

2 contre : Robert WEITEN, Christel RENAUD

**ADOPTE** le plan de financement prévisionnel,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR, et/ou de tout autre concours financiers de l'Etat et à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire en sachant qu'il est précisé également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

Postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux Plafonné à DETR	Taux/ Dépenses éligibles	Taux/ Dépenses totales
Travaux démolition_ estimation des services	1 648 840,00 €	<u>Aides publiques</u>				
Travaux dépollution	3 223 552,50 €	-				
Travaux fouilles	160 000,00 €	-				
Mission CSPS	3 097,50 €	DETR 2020	605 199,00 €		11,79 %	11,79 %
Sondage géotechnique_diag env + plan gestion	24 645,00 €	REGION	687 536,00 €		13,39 %	13,39 %
Sondage géotechnique_G4		DEPARTEMENT	194 640,00 €		3,79 %	3,79 %
Mission de MOE_estimation	70 000,00 €	GIP Objectifs			0,00 %	0,00 %
Frais de publicité_MOE	1 000,00 €	ADEME			0,00 %	0,00 %
Frais de publicité_Travaux	2 000,00 €	DSIL	1 437 277,80 €		28,00 %	28,00 %
					0,00 %	0,00 %
					0,00 %	0,00 %
		<b>Part des aides publiques</b>	<b>2 924 652,80 €</b>		<b>56,98 %</b>	<b>56,98 %</b>
		<i>Autofinancement sur dépenses éligibles</i>	<b>2 208 482,20 €</b>		<b>43,02 %</b>	<b>43,02 %</b>
		<i>Autofinancement par emprunt</i>				
		<i>Dont autres</i>			<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>

		<i>ressources</i>			
<b>Total des dépenses éligibles</b>	<b>5 133 135,00 €</b>	<b>Ressources</b>	<b>5 133 135,00 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
		<i>Autofinancement sur dépenses non éligibles</i>	- €		0,00 %
<b>Total arrondi à</b>	<b>5 133 135,00 €</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>5 133 135,00 €</b>		<b>100,00 %</b>

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

**DELIBERE** en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,



Signé par : Samuel HAZARD  
Date : 16/12/2020  
Qualité : VERDUN - M. Le Maire

Samuel HAZARD

**Recours, informations des usagers.**

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.